



Compte-rendu
Conseil participatif 2- groupe B - 19 Avril 2010

Rapporteurs

FISCHER	Karine
BOCQUET	Jean-Pierre
GRISS	Marc

Personnes présentes

Les habitants

Michel BAGUET
Fatima BENHAMED
Edouard BLACK
Jean-Pierre BOCQUET
Pascaline CARNEMOLLA
Karine FISCHER
Michèle GALL
Isabelle GEHIN
Marc GRISS
Michel HUSSER
Anne KASPAR
Jacqueline KRIEGEL
Jean-Pierre MEYER
Daniel PETITDEMANGE
Jean-Paul ROTH
Marie-Odile VELIKONIA

Le collège des élus et le comité de pilotage

Jo SPIEGEL, Maire
Myrna JACQUIN, Adjointe au Maire, ville de Kingersheim
Raymond SCHMITT, Adjoint au Maire
Alain BRISSIAUD, Adjoint au Maire
Michel CHERAY, Adjoint au Maire
Daniel LEGGERI, Adjoint au Maire
Annabelle SCHWEITZER, Adjointe au Maire
Andre BARTHELME, Conseiller Municipal
Jacqueline BERINGUIER, Conseiller Municipal
Jeanine BORKERT, Conseillère Municipale
Anne BRUNER, Conseillère Municipale
Jacques CUNY, Conseiller Municipal
Véronique SIMON-CHAMBAUD, Conseillère Municipale
Monique STIERMANN, Conseillère Municipale
Dominique JORAND, Conseillère Municipale
Danièle NAM, Conseillère municipale, ville de Kingersheim
Thierry YOH RECHAM, Directeur Général des Services Techniques
Lorraine RUCH, Directrice de Cabinet
Dominique COLLIN, Responsable Service Culture et événements
Laurence SCREMIN, Responsable service Enfance et Sport
Tania TESSARO, Services techniques

Ville de Kingersheim_ Projet de création d'un parc urbain
Jeudi 1^{er} avril 2010

Julien PECHIN, Services techniques
Loïc MARTIN, Services techniques espaces verts
Christian WADEL, Responsable police municipale

Les partenaires

Alain BARRERE, cabinet REDD
Pia BAUMLIN, Présidente du Club de l'amitié
Olivier GARRABE, Responsable JOKARI
Jean-François LE KAIM, Amicale de Tir de Kingersheim
Véronique MOURET, FCPE
Manon SCHWEITZER, Conseil municipal des enfants
Jean-Michel BERSOT, Président du Club Vosgien
Adeline BLUM, M2A
Claude FELHMANN, Président TCK
Stéphanie KISZKO, Présidente PEEP Kingersheim
Boris MAKSIMOVIC, Chef de Corps des Sapeurs Pompiers
Michel NAM, Président, CCVA
Philippe SCHLIENGER, Directeur CREA
Guillaume STENGEL, Principal du Collège Emile ZOLA
Elodie THUET, M2A
Claude WILLIG, Les brochets de Mulhouse
Madame la directrice de l' AURM

L'équipe assistante à maîtrise d'ouvrage

Anne GIROUD, architecte-urbaniste, La Fabrique Urbaine
Pierre DENEL, architecte-urbaniste, La Fabrique Urbaine
Pierre VANDENBROUCK, paysagiste, atelier Jours

INTRODUCTION

Exposé des objectifs

L'équipe, après un discours de bienvenue de M Le Maire, a souhaité rappeler le calendrier de la mission de programmation. Après une première phase de diagnostic, la mission entre aujourd'hui dans une seconde phase visant à définir une stratégie de programmation. Après un premier conseil participatif portant sur le diagnostic du site (1 Avril), il s'agit à présent d'échanger sur les pistes de programmation du futur parc.

L'équipe rappelle qu'une troisième phase d'étude permettra d'approfondir les pistes de programmation, d'intégrer les éléments issus de la concertation et de formaliser le programme. Il est rappelé que le programme une fois finalisé sera présenté en Forum Débat.

A ce stade de la réflexion, l'équipe souhaite faire un point sur la méthode de travail et sur les règles du jeu de la concertation. L'équipe rappelle les éléments suivants ;

.la nécessité de s'écouter et de permettre à l'ensemble des participants de s'exprimer. Le conseil participatif doit permettre de passer d'une parole individuelle à un point de vue collectif.

.le conseil participatif a pour objectif de permettre un échange sur les pistes de programmation : les fonctions et les usages du futur parc. Il ne s'agit pas de présenter et de débattre sur le projet final. Le travail de programmation constitue une étape préalable à l'étape de projet qui viendra « figer » le contenu et le dessin du parc ;

.la démarche de programmation fonctionne de manière itérative, par approfondissements successifs ;

.la nécessité à terme de restreindre le champ des possibles pour des raisons de surface disponible, de cohérence et de priorités ;

.il ne s'agit pas de décider dans le cadre de ces ateliers mais de proposer, d'écouter les points de vue avancés pour parvenir à définir des priorités. Il est important de rappeler que lors de la dernière phase de travail les élus arbitreront sur ce qu'ils souhaitent retenir des propositions.

Déroulement de l'atelier

L'échange s'est déroulé en plusieurs temps :

- . Synthèse du conseil participatif du 01 Avril (réalisée par les rapporteurs de chaque groupe) ;
- . Une présentation des pistes de programmation et des thèmes à aborder dans le cadre de l'atelier ;
- . Un temps de parole et de débat avec les habitants ;
- . Un temps de synthèse et de définition des premières priorités.

SYNTHESE DU PREMIER CONSEIL PARTICIPATIF

La première partie du conseil participatif s'est déroulée en séance plénière. Les rapporteurs de chacun des groupes sont venus présenter les comptes-rendus du conseil précédent.

1 – Présentation du Groupe A : Sandra WERMELINGER et Dolorès SCHAFFHOLD

Comparaison avec les parcs du territoire Mulhousien et première vision du parc de Kingersheim

- Un constat partagé sur le **déficit d'offre en espaces verts sur Kingersheim et Mulhouse.**
- Une pratique des **espaces verts extérieurs au territoire** (Illzach, Sausheim..) mais porteuse de contraintes (accès voiture, faible épaisseur relationnelle...).
- Un regard critique sur les **pratiques individuelles liées à l'habitat pavillonnaire. Une recherche d'espace public.**
- Un besoin d'**espace public de rencontre** en complément des **jardins individuels** des habitants de Kingersheim.
- Le besoin d'un **espace porteur de convivialité.**
- Une attente de **lieu de vie** sur la commune où la **programmation en évènementiel** et/ou l'implantation d'un **espace de convivialité** permettront d'attirer un **public le plus large possible.**
-

L'accessibilité et le stationnement

- Un paradoxe : un parc qui **favorise la pratique du vélo et de la marche à pied** avec des pistes aménagées : une réflexion à plus large échelle sur les parcours piétons / un parc qui doit rester **accessible aux voitures**, en lien avec les équipements sportifs et avec la caserne.
- La nécessité d'un **stationnement** mais la volonté d'éviter d'inonder les alentours du parc de voitures. / possibilité de délocaliser une partie du stationnement sur le terrain à l'arrière du Collège dans le cadre des aménagements envisagés (aménagement d'espaces sportifs et d'aires de stationnement pour les professeurs) ;
- Une suggestion de **traitement paysager du stationnement** en lien avec l'identité du parc (plantation...);
- Une **rue de Pfastatt essentielle** sur laquelle s'**accroche le parc** : Un lien automobile (double sens) vital afin d'éviter la « mise à l'écart » des quartiers Ouest et Sud-Ouest de la ville. Un souci d'**intégration de la place des vélos et des piétons** sur cette rue. Une rue qui selon la Mairie devrait faire l'objet d'un **réaménagement futur.**

Ecologie

- Un parc le plus possible **en rapport avec la forêt et les gravières** qui constituent son environnement ;
- Un parc qui assure une **continuité écologique** avec les gravières et la forêt ;
- Un parc qui pourrait être **raccroché aux gravières qui l'entourent** : prise en compte de **l'effet barrière des tennis,**
- Une opportunité pour la commune de **racheter certains des étangs**, les **contraintes à prendre en compte en termes de propriété** ;
- L'idée de la **présence de l'eau** dans le parc comme un élément permettant de **rappeler son environnement** ;
- Une **démarche écologique qui oriente le choix des essences du parc.**
- Des **méthodes de gestion à mettre en place** en lien avec les préceptes écologiques.

Publics

- Un parc **fédérateur** qui propose des **espaces pour tous** : les enfants, les actifs, les seniors et les ados ;
- Un travail spécifique afin de **fédérer les adolescents / un public contraignant** : idée de travail spécifique avec le collège ou avec le CME.

Les limites et les franges du parc

- Un parc **ouvert et en lien avec le cœur vert environnant.**

- Un parc ouvert intégrant dans son réaménagement les terrains de tennis mais qui doit être **protégé du vandalisme** (exemple de la bulle de tennis)
Un parc comme un **espace protégé des véhicules motorisés** et qui **favorise la promenade en toute sécurité** (notamment des enfants) ;
- Un **travail spécifique sur la limite** : **registre différent** pour les clôtures, possibilité de **travailler la limite sans clôture** (talus, fossé...etc.), possibilité d'envisager des **sous-espaces au sein du parc**.
- Un travail spécifique sur les tennis.
- Une **frange ouest à intégrer au parc** : **une continuité Nord-Sud douce**. La nécessité de bien prendre en compte l'accès aux différentes maisons individuelles.
- Un débat est engagé sur la question de la **présence des chiens** à l'intérieur du parc si ce dernier est ouvert (crottes, fonctionnement des sanisettes, espace dédié, sac « Toutounet »...).

Quelques pistes de programmes

- Un kiosque ou un espace couvert, un espace pour les chiens, une réflexion sur le caractère ludique du lieu et sur le rôle à faire jouer à l'imagination des enfants, des refuges pour insectes et animaux, un coin pique nique...

2 – Présentation du Groupe B : Karine FISCHER, Marc GRISS et Jean-Pierre BOCQUET

Comparaison avec les parcs du territoire Mulhousien et première vision du parc de Kingersheim

- Un besoin de **parc fédérateur** en complément des **jardins individuels** des habitants de Kingersheim ;
- Un **parc d'exception** en tous points de vue, capable d'attirer **toutes les tranches d'âge** et d'assurer un rôle de **lieu d'échange et de convivialité** ;
- Un parc qui est **l'avant scène de la forêt**, avec de nombreux **arbres** et avec **l'eau comme élément central** ;
- Un parc aux **multiples ambiances**, où l'on puisse **s'évader** ;

L'accessibilité et le stationnement

- Un parc qui s'accroche sur **un axe essentiel** : la **rue de Pfastatt** ;
- Un volonté de ne **pas modifier le plan de circulation** sur les rues Pierre de Coubertin et Pfastatt pour ne pas gêner le fonctionnement résidentiel et l'accès aux équipements ;
- Un parc où l'on accède facilement en **vélo** : la nécessité d'une **piste cyclable rue de Pfastatt** ;
- Un parc où on puisse aussi accéder en **voiture** : un **stationnement réfléchi** et d'une **taille mesurée, mutualisé avec le stationnement des équipements et regroupé en un seul lieu** ;

Les franges du parc

- Un parc majoritairement **ouvert**, où les **programmes** sont **disposés en fonction des risques** ;
- Une **clôture** au registre **différent de la grille** si le parc devait être fermé : **haie, ruisseau...etc** ;
- Une **rue de Pfastatt** qui devient une « **rue parc** » qui permet d'assurer des **continuités écologiques** avec la forêt et qui anticipe l'**extension au sud** ;
- Une **rue Pierre de Coubertin** qui devient un « **espace apaisé** » qui favorise la **connexion du parc avec les équipements et qui valorise le piéton** ;
- Des terrains de **tennis couverts intégrés au parc** : mur végétal, peinture...etc.

Quelques pistes de programmes

- Jardin zen, labyrinthe de verdure éducatif, ruisseau, kiosque à musique, cabanes pour enfants, théâtre de verdure, coin pique-nique, jeux de découverte autour de la nature...etc.

RELEVÉ DES DÉBATS

1 – Un parc de mise en relation

La problématique de la mise en relation du parc a été abordée dans un premier temps avec la question des accroches et des traversées principales. Il a été précisé que le parc avait une double vocation : un espace de destination, où l'on se rend pour se promener et un espace de mise en relation que l'on traverse au quotidien.

Les traversées principales, présentées sous forme de schéma, devront permettre aux habitants de traverser le parc sans forcément se promener à l'intérieur. Elles sont principalement destinées aux usagers des équipements qui bordent le futur parc, mais permettront à tous de relier deux lieux de la ville (la Strueth et la mairie par exemple) en traversant un environnement qualitatif.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Les habitants ont mis l'accent sur la traversée Nord-Ouest / Sud-est (de l'impasse des carrières au Hangar), précisant que les collégiens traversaient déjà l'espace Pierre de Coubertin en passant au travers des barreaux.

.Les habitants souhaitent néanmoins que le traitement de ces traversées soit fait avec un matériau simple (pierre par exemple), en accord avec l'aspect naturel du parc, nécessitant peu d'entretien et peu cher. Les habitants se sont aussi interrogés sur l'éventuelle dangerosité d'un passage légèrement surélevé.

2 – Un parc ouvert

L'équipe a rappelé aux habitants le consensus formé autour de la question de la limite lors du précédent conseil participatif : le parc devra être ouvert pour donner le sentiment qu'il déborde sur la ville, tout en symbolisant la limite et tout en assurant une sécurité maximum des usagers.

L'équipe a ensuite présenté différents types de traitement de la limite : limite physique et visuelle (mur, haie dense, clôture), limite symbolique qui laisse passer le regard (bosses, espace planté en creux, parvis, espace planté de transition...etc.).

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Les habitants ont souhaité que la limite ne soit pas identique sur les quatre faces du parc. Ils ont rappelé la nécessité de prendre en compte la limite entre l'espace public et l'espace privé (notamment pour les pavillons au nord du parc). L'équipe a précisé qu'il semblait évident que les limites privé/ public seraient claires et devaient être réfléchies (haie ou grille pour la limite avec les pavillons afin de protéger les habitants du parc, grille qui empêche toute intrusion dans l'espace étang des pêcheurs tout en prolongeant visuellement le parc).

.Pour ce qui concerne le traitement de la limite sur les rues de Pfastatt et Pierre de Coubertin, les habitants souhaitent que les concepteurs privilégient des limites favorisant les vues à l'intérieur du parc et permettant de donner l'impression que ce dernier déborde sur la rue (exemple de la noue, de l'espace de transition arboré, de la butte...etc.). Une délimitation du parc avec de l'eau a aussi été évoquée.

3 – Des franges intégrées

L'équipe a présenté aux habitants la stratégie concernant les franges du parc. Il s'agira de traiter différemment les franges en contact avec les gravières (Ouest et Sud) et les franges en contact avec la ville (Nord et Est).

Des précisions concernant la rue de Pfastatt ont été apportées. Afin d'assurer une meilleure continuité écologique entre le parc et la gravière Sud, il a été proposé le déplacement des terrains extérieurs. Il s'agira de les regrouper en face du club de tir et de traiter le grillage de manière à l'intégrer au parc.

Il a aussi été proposé de conserver la ligne droite de la piste d'athlétisme et de la retraiter afin de permettre une utilisation multiple (piste d'athlétisme, cheminement du parc, piste d'apprentissage du vélo pour les petits, mini-terrain de basket avec la mise en place d'un panier au bout de la piste....).

L'équipe présente aux habitants différentes modalités de gestion du stationnement en frange du parc. Suite aux remarques faites par les habitants lors du précédent conseil participatif, l'équipe a présenté différentes propositions.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Sur la question du stationnement, les habitants précisent que la proximité du stationnement avec les logements pourrait engendrer des nuisances, notamment en termes de bruits. Ces derniers sont plus favorables au positionnement de stationnement au plus près des équipements.

.Afin d'augmenter l'offre de stationnement en prévision notamment des journées de fortes affluences la notion de « parkings relais » sur le secteur élargie est avancée. Au-delà de l'offre de stationnement quotidien sur les rives du parc, il s'agit également de trouver des solutions ponctuelles. La maîtrise d'ouvrage a précisé que l'absence de terrains libres à proximité du parc ne permettait pas d'imaginer ce système.

.Concernant le traitement de la rue de Pfastatt, il a été rappelé par les habitants la question de l'accessibilité de la caserne de pompiers. L'équipe a précisé que l'objectif n'était pas de fermer à la circulation cet axe essentiel mais de faire en sorte que le piéton soit prioritaire au niveau du parc.

4 – Un paysage de reconquête

L'équipe a présenté aux habitants la stratégie concernant l'aspect paysager du parc. Il a été proposé que l'écriture du parc soit dans la continuité de la forêt qui l'environne : il s'agit en effet de créer un parc qui soit l'avant-scène de la forêt et pas un paysage en opposition complète avec son environnement (comme un parc tropical par exemple).

L'équipe a ainsi proposé que la palette végétale soit dans la continuité de celle présente dans les gravières et que l'eau reprenne la forme des étangs environnants, afin notamment de recréer une continuité éco-systémique.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Les habitants ont mis l'accent sur le fait que les étangs sont déjà présents à proximité immédiate du parc et que son hypothétique agrandissement permettra à tous d'en profiter. Ils souhaitent donc l'effort ne soit pas porté sur des étangs, mais considèrent qu'il ne faut pas non plus s'interdire de réfléchir à une mise en scène différente de l'eau (pour les limites notamment).

5 – Un parc écologique

L'équipe a présenté les grands principes de la démarche écologique du parc. Il s'agit de prendre en compte deux échelles de travail : XL (le parc dans son environnement) et S (le parc lui-même). L'équipe a précisé que l'équipe de conception du parc devra intégrer dans sa réflexion la division du parc en deux milieux différents : sain et pollué. Il s'agira de placer les programmes en fonction des contraintes de pollution. Ainsi, par exemple, les creux seront plutôt dans la zone saine, tandis que la zone polluée recevra plutôt des bosses permettant de confiner les polluants.

L'équipe a aussi présenté le principe des jardins écosystémiques de dépollution, ou phytoremédiation. Il s'agit de jardins plantés avec des espèces végétales capables de capter tel ou tel polluant. L'équipe a précisé que ces jardins serviront d'accompagnement et assureront une dépollution partielle du parc, concentrée sur les parties transformées (comme les déblais et remblais). En aucun cas il ne s'agira de dépolluer l'intégralité du parc.

6 – Un parc réversible

L'espace Pierre de Coubertin est aujourd'hui un espace fragmenté par des espaces sportifs spécialisés. Le parc doit permettre de mettre en place un lieu fort et dessiné de manière à intégrer l'ensemble des éléments qui le compose. Par ailleurs, il s'agit également de concevoir des espaces réversibles capables d'accueillir des usages divers dans le temps.

L'équipe a présenté différents exemples de réversibilité des espaces :

- le parvis des équipements (foire, concerts en plein air, vente de produits bio...)
- la grande pelouse (détente, pique nique, jeux de ballons, espaces ensoleillés, espaces ombragés...)
- le ruban sportif. Il a été proposé de conserver la ligne droite de la piste d'athlétisme et de la retraiter afin de permettre une utilisation multiple (piste d'athlétisme, cheminement du parc, piste d'apprentissage du vélo pour les petits, mini-terrain de basket avec la mise en place d'un panier au bout de la piste....).

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Les habitants ont réagi au programme de la « grande pelouse », précisant que son aspect réversible permettait bien d'imaginer de nombreuses activités pour tous les âges et qu'elle constituait un lieu fédérateur. Un travail particulier sur la notion de grande pelouse devra donc être effectué (dimensionnement, aspect...etc.)

7 – Un parc pour tous

L'équipe précise le souhait de proposer un parc fédérateur et un programme capable de fédérer les publics de 7 à 77 ans.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

,Les habitants ont mis l'accent sur l'aspect intergénérationnel du futur parc. Il est en effet nécessaire selon eux de faire en sorte que le parc puisse être un lieu de partage fédérateur et accessible à tous.

.Cependant, les habitants ont précisé qu'il fallait faire en sorte que le parc ne soit pas zoné. Il s'agit de mélanger les générations dans les espaces du parc et ne pas spécialiser le parc en zones (zone pour enfants, zone pour ados, zone pour personnes âgées...etc.).

8 – Un espace ludique

Le programme de parc urbain proposé par La Fabrique Urbaine doit permettre de dépasser la notion d'« aire de jeux » à plat et « close » telle qu'on les retrouve dans les quartiers de Kingersheim. En effet, il s'agit d'aller vers la constitution d'un « espace ludique ». Il s'agit de proposer un ou deux jeux très spécifiques au parc. Plusieurs exemples sont présentés par l'équipe.

Les membres du conseil participatif réagissent sur plusieurs éléments :

.Le débat sur l'aspect ludique du parc s'est essentiellement concentré sur le programme de skate-parc. Les jeunes Kingersheimois ont en effet exposé leur projet de skate-parc, destiné à redonner une place à Kingersheim dans le milieu du skate. Ils ont rappelé la disparition du festival « Surf Attack », et précisé qu'il faut actuellement faire 130Km pour trouver une réelle structure d'ampleur. Les jeunes ont mis l'accent sur la surface du skate-parc (500-600m²), et sur l'aspect participatif de la mise en place d'une telle structure (les jeunes participant à la construction de la structure en béton, encadrés par une structure compétente).

Les habitants ont favorablement réagi à cette proposition mais ont néanmoins précisé que le skate parc ne devra pas être positionné à proximité des habitations afin d'éviter les nuisances. Les habitants ont aussi rappelé la présence du mur à tag, qui pourrait être remis en place à proximité du skate parc.

.Les habitants rappellent l'aspect familial du parc et ne souhaitent pas qu'il devienne un parc sportif.

LES PRIORITES

L'équipe a conclu le débat en demandant aux habitants de définir des priorités dans la conception du parc. Il s'agissait de mettre en avant deux ou trois dimensions de travail que les concepteurs devront privilégier.

Les habitants ont mis en avant les dimensions écologique et naturelle : l'aspect « avant scène » de la forêt devant être mis en avant.

Les habitants ont aussi mis en avant la dimension pédagogique du parc : le parc apparaît comme un lieu d'apprentissage et d'information sur la nature et l'écosystème de la gravière.

Pour finir, les habitants ont mis en avant la dimension ludique : le parc apparaît comme une zone de jeu pour tous où l'aspect événementiel ne devra pas être mis de côté.

POUR POURSUIVRE L'ECHANGE

L'équipe a rappelé que les pistes de programmes qui venaient d'être débattues ne constituaient en aucun cas le programme définitif mais que celui-ci allait être réfléchi en prenant compte des réflexions du jour.

L'équipe a demandé aux habitants de chercher un nom pour le parc. Ce nom permettra aussi de définir précisément le concept du parc. Ce travail sera aussi effectué par l'équipe et un échange aura lieu lors du prochain conseil participatif.

Rappel de la démarche

_18 février 2010 : forum débat n°1 : présentation publique du diagnostic urbain

_1 avril 2010 : conseil participatif n°1 : échanges avec les habitants sur le diagnostic

_19 avril 2010 : conseil participatif n°2 : échanges autour de la stratégie

La suite du calendrier

_12 mai 2010 : forum débat n°2 : restitution publique des deux premiers conseils participatifs.

_17 juin 2010 : conseil participatif n°3 : échanges autour du programme.

_8 juillet 2010 : forum débat n°3 de présentation du programme